



DÉFENSE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE B

UNE CAP SOUS TENSION CLIMATIQUE

Sous une chaleur caniculaire de 46°C à Arcueil, Monsieur GEHANNIN a présidé sa dernière CAP des catégories B les 25 et 26 juin 2026. Au programme : trois dossiers disciplinaires, deux recours CREP, une prolongation de stage et trois refus de titularisation.

Le président rappelle aux commissaires leur devoir de probité et de confidentialité, et répond à certaines questions de la déclaration liminaire de la **CFDT** :

1. Gestion des conditions climatiques extrêmes

Un bilan devra être établi pour les périodes consécutives de fortes chaleurs et de froid au sein des formations spécialisées de chaque employeur. Ce retour d'expérience (RETEX) permettra :

- D'identifier les bonnes pratiques et les axes d'amélioration ;
- De recenser les manques (salles, matériel, etc.).

2. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Le ministère des Armées applique la directive « tolérance zéro », signée par M. LECORNU lors de son mandat ministériel. Le lieu de travail doit être un espace exempt de harcèlements, d'intimidations ou de toute autre forme de violence.

EXAMEN DE TROIS DOSSIERS DISCIPLINAIRES

La **CFDT** rappelle aux agents l'importance de se faire accompagner (par un délégué syndical, un avocat, etc.) lors des auditions devant la commission disciplinaire. Cette présence est essentielle pour répondre aux questions des représentants du personnel et de l'administration, et ainsi assurer une défense optimale.

Pour le premier dossier, une sanction de 3^{ème} groupe (exclusion temporaire de fonction) a été proposée. Après des échanges difficiles avec l'agent concerné, elle a été maintenue.

Concernant le deuxième dossier, les représentants du personnel ont exprimé des réserves quant à sa constitution. À l'issue des débats, un vote unanime a abouti à un sursis à statuer.

Enfin, pour le troisième dossier, une exclusion temporaire de fonction du 2^{ème} groupe a été demandée, au vu des éléments et du contexte.

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE B

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE B

EXAMEN DES 2 RECOURS CREP

Une grande partie des demandes formulées par l'agent dans le premier dossier a obtenu un vote unanime favorable. À l'inverse, le deuxième recours a été conservé en l'état à l'unanimité, faute d'éléments probants.

EXAMEN D'UNE PROPOSITION DE PROLONGATION DE STAGE

Une prolongation de stage d'un an, sollicitée par l'employeur, a obtenu un vote unanime favorable, compte tenu de la situation.

REFUS DE TITULARISATION

Pour les deux premiers dossiers, le vote a été partagé, malgré la bonne volonté et le savoir-être reconnu des agents concernés. Malgré leurs efforts, ils n'ont pas réussi à démontrer pleinement leurs valeurs professionnelles, ce qui n'a pu influencer la décision.

Le troisième refus a obtenu un vote contre à l'unanimité ; l'agent s'est vu proposer une prolongation de sa période de stagiaire d'un an chez un autre employeur.

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE B

La CFDT salue la qualité des échanges et l'attention portée aux arguments de chacun, dans une démarche à la fois rigoureuse et humaine pour traiter chaque situation.

Nous nous engageons à vos côtés pour vous écouter, vous informer, vous conseiller et vous soutenir dans vos démarches. Que ce soit pour résoudre un problème immédiat ou construire un projet sur le long terme, nos équipes sont là pour vous accompagner.

● Paris, le 2 juillet 2026

Vos élus CFDT :

BELAN Barbara	SACE - GSC - Toulon
CABANES Thierry	TSEF 1 - DGA S2NA - St Médard en Jalles
LAGADEC Christophe	TSEF 1 - ENSTA - Brest
MELAS Mireille	SACN - SID - Sud-Est
MOINE Jean-Pierre	TSEF 3 - GSC - Nancy